



## ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **Nomination du nouveau directeur académique des services de l'Éducation nationale du département de la Lozère**

Montpellier, 6 juin 2024



David RAYMOND est nommé directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) du département de la Lozère.

Il succède à Alexandre FALCO qui devient DASEN du Lot-et-Garonne.

David RAYMOND a commencé à enseigner en 1998 dans l'académie de Rennes, en tant que professeur d'électrotechnique et automatisme.

Principal dans l'académie de Versailles en 2012, il a été Cadre Relais « Réforme de la scolarité obligatoire » auprès des personnels d'encadrement du bassin de Rambouillet en 2015.

Il devient en 2018 proviseur du lycée polyvalent Henri Poincaré de Palaiseau (91), et directeur de l'IFAS (Institut de formation d'aides-soignants) et de l'IFAP (Institut de formation d'auxiliaires de puériculture) de Palaiseau.

Inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale du département de l'Hérault depuis mai 2021, il était en charge du pilotage et de l'encadrement de 8 réseaux pédagogiques de proximité et, pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, des suivis de dossier Ecole inclusive, Langues vivantes, Parcours EAC (Éducation artistique et culturelle) et EPS.

David RAYMOND est par ailleurs chevalier de l'ordre des palmes académiques.

Sous l'autorité de la rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités, Sophie Béjean, David RAYMOND sera chargé d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative dans le département de la Lozère. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale est un service déconcentré de l'État qui a pour mission de faire appliquer et d'adapter au niveau départemental les objectifs nationaux de politique éducative.

Le DASEN est le représentant de la rectrice dans le département. C'est la première autorité hiérarchique des établissements scolaires, des services et des personnels qui y sont affectés à l'exception de l'enseignement supérieur. Il est l'interlocuteur privilégié du Préfet de département et du Président du Conseil départemental pour tout ce qui relève de l'éducation.

#### **Contacts presse**

**Académie de Montpellier**

Tél. : 04 67 91 48 03

Mél. : [communication@ac-montpellier.fr](mailto:communication@ac-montpellier.fr)